



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56926

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la communication ministérielle concernant le virus H1N1. En effet, les organisations professionnelles agricoles déplorent à juste raison les effets de la dénomination « grippe porcine », utilisée sur les affiches déployées dans tout le pays pour préciser la conduite à tenir face à ce problème sanitaire. Elles regrettent l'utilisation de cette dénomination alors que la viande de porc ne présente aucun risque sanitaire. Il est indéniable qu'une telle communication est susceptible d'induire en erreur les consommateurs et de porter préjudice à leur filière et à leurs produits en pleine période de consommation estivale. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle compte prendre pour modifier les affiches et les autres outils de communication relatifs à l'épidémie de grippe H1N1 afin d'éviter toute stigmatisation de la filière porcine française.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56926

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7621

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298